

# AIDES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Nos conseillères et conseillers de  
procédure vous informent, vous  
soutiennent et vous accompagnent



Senatsverwaltung  
für Bildung, Jugend  
und Familie

**BERLIN**



Les enfants et adolescents en situation de handicap ou susceptible d'en développer peuvent bénéficier d'une aide à l'intégration (Eingliederungshilfe).

**Sont notamment concernés, les prestations d'aide visant à contribuer**

- au bon développement ;
- à la participation à de nombreuses activités ;
- à une vie plus autonome.

## Qui peut faire appel à nos services ?

Nous offrons des conseils pour tout type de handicap:

- Jeunes gens
- Parents
- Responsables légaux

## Comment pouvons-nous vous aider ?

En tant que conseillères et conseillers de procédure et spécialistes du service de la jeunesse, nous vous apportons gratuitement et en toute indépendance conseils et accompagnement sur les sujets suivants :

- Prestations d'aide et d'accompagnement
- Droits aux prestations
- Droits légaux
- Aide pour la constitution et le dépôt de demandes
- Accompagnement aux rendez-vous (sur demande)




Image générée par l'IA

## Nous vous conseillons

- sur place, dans les locaux du service de la jeunesse de votre secteur
- par téléphone
- par e-mail
- le cas échéant, lors de visites à domicile



Coordonnées de contact des  
conseillères et conseillers de  
procédure de votre secteur 

Senatsverwaltung  
für Bildung, Jugend  
und Familie

**BERLIN**



Bernhard-Weiß-Straße 6  
D-10178 Berlin  
Téléphone +49 30 90227-5050  
[www.berlin.de/sen/bjf](http://www.berlin.de/sen/bjf)  
[post@senbjf.berlin.de](mailto:post@senbjf.berlin.de)

Conception : SenBJF, service spécialisé ZS I 3  
Photo : iStock (hobo\_018)  
Mise à jour : septembre 2025